



Contrôle caf à domicile

Par **Tikaaa**, le **19/02/2020 à 10:34**

Bonjour je ne sais absolument pas si c'est le sujet veuillez m'en excuser par avance

en voulant faire un changement de situation en l'occurrence départ d'un enfant je constate que j'ai un contrôle au domicile et que l'on me réclame les relevés bancaires ainsi que tout document fiche de paie ou pôle emploi de cet enfant parti et d'autres documents me concernant

J'ai tellement eu peur que je n'ai pas fait cette déclaration de départ d'un enfant
Dois-je attendre la venue du contrôleur et lui dire expliquer ce que je viens d'écrire ou dois-je quand même faire ce changement ..le contrôle se fera la semaine prochaine et cela fait un mois que je suis au courant comment cela va-il être interprété
Le départ de mon fils s'est fait dans de mauvaises conditions puisqu'on a eu une discussion et suite à cela il est parti et je ne sais pas où il est ..ça fait quand même beaucoup de choses accumulées

Comment puis-je expliquer clairement ma situation sans que celle-ci soit entachée de fraude

par ailleurs en appelant ses amis pour savoir où il est l'un d'entre eux me dit de ne pas m'inquiéter qu'il se débrouillera bien avec ses sous de pôle emploi

là je suis en colère et prise de panique puisque lorsque je faisais les déclarations trimestrielles j'ai toujours noté que mon fils était sans revenus or là j'apprends qu'il en a ..depuis quand je ne sais pas..

je ne peux vérifier ses allées venues je ne peux non plus lui demander des comptes puisqu'il a 23 ans et il a toujours refusé de le dire s'il cherchait du boulot ou un stage bref quelque chose qui puisse m'occuper

c'est suite à une grosse discussion qui s'est mal passée que mon fils a quitté le domicile

comment puis-je me sortir de cette situation ? Le contrôle a lieu le 25 février que vais-je bien pouvoir dire à ce contrôleur

puis-je lui dire que c'est en voulant faire un changement de situation que j'ai vu le courrier et que donc j'ai préféré l'attendre pour faire ce changement

bref je ne sais pas quoi faire merci à tous si l'un d'entre vous veut bien me répondre

Par **youris**, le **19/02/2020** à **11:04**

bonjour,

la solution la plus simple, c'est de dire la vérité et d'expliquer exactement votre situation sachant que la CAF a les moyens de vérifier vos déclarations.

la moitié des contrôles de la CAF se fait sans vise et sans en informer l'allocataire.

salutations

Par **Tikaaa**, le **19/02/2020** à **12:24**

Merci pour votre réponse mais je reste très inquiète dois je dire que j'ai appris qu'il touchait une allocation de pôle emploi? Le soucis c'est que j'ai touché de la prime activité cela veut dire que tout va être recalculé depuis 2017 parce que les documents demandés pour mon fils sont ceux depuis 2017 à ce jour

De toute façon y a rien de mieux que l'honnêteté j'ai lu que si je ne fournissais pas les documents demandé les allocations peuvent être suspendu

Comment peut il interpréter ma situation? Je sais que c'est propre à chacun mais vous qui ne me connaissez pas comment vous interprété ma situation ? J'ai tellement peur que je suis au taquet...ne va t'il pas me dire pourquoi je n'ai pas fait cette déclaration du départ d'un enfant? Encore merci pour vos réponses

Par **youris**, le **19/02/2020** à **13:13**

les controleurs de la CAF connaissent leurs métiers et savent faire la distinction entre la simple omission et la fraude.

ce qui est certain, c'est que si vos déclarations ne reflétaient pas votre situation exacte et que vous avez perçu des allocations auxquelles vous n'aviez pas droit, vous aurez, en principe, à rembourser ce trop perçu, un échancier est possible en faisant des retenues sur les prestations futures.

Par **Tikaaa**, le **19/02/2020** à **13:25**

Merci pour votre réponse

Je me plierais volontiers au remboursement puisque cela est de mon fait ..par contre comment expliquer que je ne savais pas que mon fils touchait une allocation pôle emploi ?

Je reste toujours sur cette question

Quand il recevait son courrier par principe de confiance et vu son âge 23 ans je ne l'ouvrais pas mais peut-être aurais je dû le faire

Ensuite comment cela peut il être interprété par le contrôleur dans le sens où justement il viens chez moi pour vérifier la véracité de la situation femme seule avec deux grands enfants 23 et 20 ans je peux tout fournir sauf les documents pour mon fils et c'est là qu'est le problème à mon sens
Il n'habite plus chez moi et je n'ai pas fait la déclaration à la caf puisque j'attend le contrôleur pour le faire
Vaut-il mieux le faire sur l'appli de caf où attendre le contrôleur et lui expliquer?
Ce sont les seuls questions qui me taraude l'esprit et j'avoue être de ceux qui aime faire excusez l'expression la masturbation psychique
Merci encore de vos réponses

Par **Tikaaa**, le **19/02/2020** à **13:29**

J'ai oublié de préciser que mon fils a quitter le domicile aux alentours du 25 janvier et que le 2 février j'ai voulu faire le changement sur l'appli de la caf et c'est là que je vois que j'ai un contrôle caf le 25 février entre 8h30 et 13h
Encore une question est ce le temps de la vérification c'est de 8h30 à 13h ou bien je m'embrouille l'esprit toute seule ?
Merci

Par **DBKM**, le **06/04/2020** à **23:04**

Bonjour,

A compter de la date à laquelle votre fils a quitté le domicile et n'est plus à votre charge, la CAF n'a pas à vous contrôler en demandant ses justificatifs de ressources.

La difficulté peut être si vous avez perçu des prestations majorées pour enfant à charge après que votre fils soit parti.

Si la CAF venait à vous réclamer un remboursement ou à supprimer des prestations, sachez que vous avez le droit d'obtenir la copie intégrale du rapport d'enquête (pas seulement la synthèse du rapport).

Bien à vous,